

MISE EN LIGNE LE 08-03-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20230302-DCM23-013-DE
Date de télétransmission : 08/03/2023
Date de réception préfecture : 08/03/2023

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 23.013

L'an deux mille vingt-trois, le 02 mars, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 février 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 février 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Éliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Patrick MARENGO
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gilbert THULEAU
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Didier SIMONNET
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

M. Gilbert THULEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : CLÔTURE DE LA RÉGIE D'AVANCES ET DE RECETTES CONCERNANT
L'ANIMATION DU PALAIS DES CONGRÈS DE ROYAN

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITÉ

MISE EN LIGNE LE 08-03-2023

La gestion du Palais des Congrès sera désormais assurée par l'Office de Tourisme Communautaire.

Il convient donc de clôturer la régie d'avances et de recettes N°43000-42, concernant l'animation du Palais des Congrès.

A la clôture du compte de dépôt de fonds au Trésor Public, il apparaît un solde créditeur de 3 749,90 € sur une opération d'avance de 7 000,00 €, soit une différence négative de 3 250,10 €.

Les mandats de reconstitution ont été émis et versés au Service de Gestion Comptable (S.G.C.). L'avance a été reconstituée et non reversée en totalité, alors qu'il n'existe plus de fonds sur le compte de dépôt de fonds au Trésor Public.

Il est fort probable que l'avance ait été versée sur le compte du Service de Gestion Comptable dans le cadre des recettes.

Toutefois, il n'a pas été possible de mettre en évidence cette possibilité malgré les investigations menées par la collectivité et le Service de Gestion Comptable.

Il est donc proposé que la Ville prenne en charge le reliquat de 3 250,10 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de clôturer la régie d'avances et de recettes N°43000-42 concernant l'animation du Palais des Congrès,
- de prendre en charge le reliquat de 3 250,10 €,
- d'imputer la dépense correspondante au compte 65888.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Gilbert THULEAU

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 08 mars 2023